Qui doit déclarer le décès à Aviza ?

Cas de décès ou d’invalidité · https://aviza.be/fr/docs/deces-invalidite/qui-doit-faire-les-demarches-pour-declarer-un-deces-a-aviza/

N’importe quel proche peut prévenir Aviza. Ensuite, c’est le bénéficiaire du contrat qui complète la déclaration de décès et fournit les documents.

Qui prévient Aviza ?

Le partenaire, un enfant, le notaire, la banque : peu importe. Plus Aviza est prévenue tôt, plus vite le dossier avance. Écrivez à Aviza Insurance, Koninklijkelaan 74, 2600 Berchem, ou passez par la page Contact.

Qui complète la déclaration ?

Le bénéficiaire désigné dans les conditions particulières :

- si c’est la banque, elle intervient pour le remboursement du crédit, mais la famille fournit souvent une partie des documents (acte de décès, déclaration médicale) ;
- si c’est une personne, elle complète elle-même la déclaration ;
- si aucun bénéficiaire n’est désigné, le capital revient au preneur d’assurance ou à sa succession. Un acte d’hérédité est alors nécessaire.

Et si personne ne se manifeste ?

Aviza peut consulter le Registre national pour vérifier si un assuré est décédé et rechercher le bénéficiaire. Si le bénéficiaire ne se manifeste pas dans les délais prévus par la loi, le capital est versé à la Caisse des dépôts et consignations.

Voir aussi Quels documents faut-il fournir pour obtenir le paiement en cas de décès ?